

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/055 DU 09 AVRIL 2026 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE BURUNDI BACKBONE SYSTEM, SOCIETE MIXTE « BBS S.M »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/095 du 24 juillet 2025 portant Modification du Décret n°100/038 du 27 février 2020 portant Autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société « Burundi Backbone System (BBS) », Société Concessionnaire de l'Exploitation de l'Infrastructure Nationale de Fibre Optique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de la Société Burundi Backbone System, Société Mixte « BBS SM » :

Monsieur Diègue NIFASHA.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 avril 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

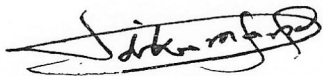
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.

